

Décision

fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP F, Aide d'information documentaire et de collections patrimoniales, organisé par Nantes Université

La Présidente de Nantes Université,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 autorisant, au titre de l'année 2025, l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements,

DÉCIDE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP F, Aide d'information documentaire et de collections patrimoniales, organisé par Nantes Université est composée ainsi qu'il suit :

Madame LOUVEAU Marie-Amélie, conservatrice en chef des bibliothèques, présidente, Nantes Université, Nantes.
Monsieur STEPHAN Christophe, ingénieur d'études hors classe (détaché bibliothécaire principal), expert, Médiathèque Georges Perros, Douarnenez.

Monsieur LOUSTAU Jean-Philippe, assistant ingénieur, Nantes Université, Nantes.

Article 2 : La Directrice des ressources humaines et du dialogue social de Nantes Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 14 mai 2025.

Pour la Présidente de Nantes Université
et par délégation
La Directrice des ressources humaines et du dialogue social
Clotilde Tonnerre
le 19/05/2025 11:50:28 +02:00
Clotilde TONNERRE